



ASSOCIATION ADEPAL PPR

Saint Pancrasse - 38660 PLATEAU-DES-PETITES-ROCHES

Mail : [adepalsp@laposte.net](mailto:adepalsp@laposte.net)

Site Internet : <https://www.adepal-ppr.fr/>

## NEWSLETTER DE JANVIER 2026

**Avant tout, nous réitérons nos vœux les meilleurs pour l'année 2026 à tous les habitants du Plateau des Petites Roches.**

Cette année sera importante car des élections municipales et communautaires auront lieu en mars.

Ces élections ont un intérêt considérable pour les citoyens parce que :

- Voter est **un droit et un pouvoir**. Si nous n'utilisons pas ce pouvoir, les autres choisiront à notre place.
- Le conseil municipal vote et décide sur des sujets qui nous concernent tous les jours. **C'est du « concret »** qui nous affectera durant les 6 prochaines années. (1)
- Voter renforce **la démocratie locale** en contribuant à faire entendre notre voix.
- La communauté de communes du Grésivaudan, par délégation de la commune Plateau des Petites Roches, s'est vue chargée de nouvelles compétences (eau, assainissement, funiculaire, station de ski du col de Marcieu, ...) Le choix de l' élu qui nous représentera à la com com est donc important.

Comme elle l'avait annoncé notre association remettra aux diverses listes des futurs candidats la synthèse des besoins et des souhaits des habitants exprimés au cours de 5 réunions publiques.

**La profession de foi des candidats** présente les engagements clés, la vision pour la commune et les priorités. La démographie change. En 2030, selon l'INSEE, un tiers des Français aura plus de 60 ans et, pour la première fois de notre histoire, les plus de 65 ans seront plus nombreux que les moins de 15 ans. En 2025, il y a eu plus de décès que de naissances en France. Des classes ferment. C'est le cas sur notre Plateau (une classe en moins à St Hilaire à la prochaine rentrée).

Par ailleurs, **les 75-84 ans vont augmenter de 47 % entre 2020 et 2030** en France. Des structures d'accueil, des besoins d'aides seront à prévoir en plus grande quantité.

**La sécurité** est un thème porteur dans les professions de foi. Selon un sondage Odoxa réalisé avant les fêtes de fin d'année pour la presse régionale, 50% des répondants ont placé **la sécurité parmi les priorités** de leur futur maire (60% chez les plus de 65 ans). Lorsqu'elle existe et, selon le code de la sécurité intérieure, la « police » municipale est chargée dans une commune, « de l'ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique ».

Tous ces paramètres devront être intégrés si possible dans le processus d'élaboration des programmes de chaque candidat.

Une bonne nouvelle pour commencer l'année : **le panneau général concernant le projet des mémoires des établissements de santé** est en cours de réalisation par la société 3D INCRUST. Il sera achevé vers la mi-février 2026. Les services techniques de la Mairie seront chargés, selon le choix de la municipalité, de son installation sur les lieux.

.../...

**Plusieurs délibérations importantes ont été prises en fin d'année 2025 :**

- La délibération 2025-11.01 autorise la **poursuite des négociations avec la SCIC SILVAE** en vue d'une future cession des bâtiments Les petites cités.
- Les délibérations 2025-11.09/10/11 concernent des **modifications concernant les PLU des 3 villages** du Plateau dans le but de permettre l'installation d'habitats démontables et permanents.
- La délibération 2025-12.01 autorise **l'engagement des discussions avec des professionnels de santé** de la commune en vue de la cession d'une partie de la parcelle AC 156 à St Hilaire destinée à la construction éventuelle **d'une maison de santé**.

Les observations de l'ADEPAL PPR sur les 2 premiers projets ont été faites dans la newsletter précédente. Pour l'instant, aucune information complémentaire, de la part de la municipalité, n'a été donnée. Rappelons que ces projets ne figuraient pas dans la profession de foi des candidats élus lors des élections de 2020.

Par ailleurs, suite à la signature d'une convention d'occupation du domaine skiable de St Hilaire, pour les années 2025-2028, l'association privée AGHIL se voit confier la réalisation de la **réparation d'un pylône du téléski du Sauzet (P2)**. **Une somme de 29 000 euros sera budgétisée, à ce titre**, par la commune. (Voir délibération 2025-12.09). A noter l'investissement remarquable du groupe de bénévoles qui permet l'ouverture des pistes dès que les conditions sont favorables, et qui explique l'attribution de cette somme.

Le « **Questionnaire Espace de vie Sociale** » est paru (voir newsletter de la mairie du 16 janvier). Il a été remis aux personnes de plus de 68 ans. Il s'agit d'exprimer vos propositions avant le 8 février 2026, soit moins que 2 mois avant le renouvellement du conseil municipal !

**PROCHAINE REUNION CREATEURS D'ART : 11 février 2026 à 20H Salle polyvalente de SAINT PANCRASSE.**

**ADEPAL PPR – janvier 2026 -**

*(1) En raison de la tenue de l'élection présidentielle en 2032, et peut-être de législatives, les maires, élus en 2026, pourraient voir leur mandat prolongé d'un an, afin que les campagnes électorales ne se chevauchent pas. Déjà, la fin du mandat des conseillers départementaux et régionaux, élus en 2021, a été fixée à 2028 pour enjamber la présidentielle.*

-----  
ADEPAL PPR est une association, loi 1901, **indépendante et participative**. Afin de nous permettre de continuer à faire vivre la démocratie participative locale à Plateau des Petites Roches, adhérez ou participez aux frais de l'association (frais de site internet, frais de compte bancaire et assurance) en versant :

**1) Une contribution libre par virement bancaire ou postal à :**

**ASSOC. ADEPAL PPR Crédit agricole**

**IBAN FRANCE 13906 00163 00205855653 97**

**IBAN ETRANGER FR76 1390 6001 6300 2058 5565 397**

**BIC AGRIFRPP839**

(Indiquer : *versement /participation à l'association adepal ppr*)

**2) Une adhésion 2026 à l'association adepal ppr= 15 euros/famille ou 10 euros par personne, en indiquant votre nom prénom et adresse, au même compte.**